

COLLEGE MARCEL PAGNOL
34410 SERIGNAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

du mardi 28 mars 2017

Le quorum étant atteint (18 membres présents), Monsieur Royer ouvre la séance à 17h40.

M. Michaud, Directeur de la S.E.G.P.A., est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du C.A. précédent est modifié : « dans le futur » est remplacé par « l'orientation définitive en S.E.G.P.A. commencera en fin de cycle 3 » ; la modification est approuvée par les 18 membres présents ; le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Principal présente M. Fèvre, Agent comptable, puis l'ordre du jour.

Compte financier (voir annexes n°1)

Mme Delbard, Gestionnaire, présente les différents tableaux.

Pour rappel, le budget 2016 a été réalisé avec les montants d'électricité indiqués par la Conseil Départemental soit 12 126 euros. Au vu des dépenses réelles, le Conseil Départemental nous a versé une dotation complémentaire de 5 000 euros.

Les activités pédagogiques ont subi une augmentation exceptionnelle due à l'achat de nouveaux manuels lié aux nouveaux programmes.

Le service administration et logistique a subi l'augmentation des timbres et la visite triennale du contrôle incendie.

M Fèvre explique que les prévisions ont été ajustées en suivant les nouvelles dépenses avec les subventions accordées.

Il précise que le service général est déficitaire (- 4076.57 euros) et le service restauration hébergement est excédentaire (+17061.15 euros)

La situation est saine, le fond de roulement est de 76 jours. Il n'y a pas de créances.

Le fond de roulement va être abondé d'environ 12 000 euros.

Il remercie l'engagement des personnels par leur suivi quotidien qui permet une bonne gestion des dépenses.

M. Bonnet demande si, avec la cuisine centrale, on pourra faire des économies.

M. Fèvre explique que normalement les comptes seront à l'équilibre la seule différence sera peut être le manque de souplesse dans la gestion des repas.

M. Royer dit que cet excédent est dû aux modifications de contrats à la baisse, qu'il n'y a pas eu d'achat de matériel et donc pas de grosses dépenses. Il félicite les agents et le personnel administratif pour leur implication au bon fonctionnement de l'établissement.

18h20 Vote du compte financier : approuvé à l'unanimité. (18 pour)

18h24 Vote de la ventilation du résultat de l'exercice vers les comptes de réserve: approuvé à l'unanimité. (18 pour)

Règlement intérieur (voir annexe n° 2)

Présentation des modifications apportées au règlement intérieur de l'établissement par Mme Deblyck, Conseillère principale d'éducation.

Chaque rubrique est lue et commentée :

- Les horaires
- Les associations sportives : M. Schoukroun propose d'ajouter « et/ou »
- L'entrée de l'établissement : présentation de la carte d'identité...
- L'accès au CDI

- La demi pension ; les forfaits. M. Bonnet et M. Schoukroun s'étonnent qu'il faille 2 semaines d'absence justifiées par un certificat médical pour être remboursé.

M. Royer précise que ce sont les textes et en fait lecture.

M. Bonnet précise qu'au primaire il suffit de prévenir 48h avant pour ne pas être facturé.

M. Dupin explique qu'il s'agit d'une cuisine centrale privée et que le contrat a été négocié. On ne peut en aucun comparer les deux systèmes.

- Le garage à vélo

- Le dispositif incendie

- Les bulletins semestriels remis en main propre ; relevé de notes de mi semestre

- Les dispenses d'EPS ; l'EPS précise que les chaussures doivent avoir des lacets attachables.

- Les modalités d'évaluation ; Mme Sylla explique que la tournure des phrases fait penser que les enseignants ne travaillent que les compétences ; M. Schoukroun explique qu'ils évaluent le socle comme le précisent les textes ; M. Royer propose de supprimer le texte entre parenthèse, ce qui est approuvé.

- Le manquement au règlement intérieur ; Mme Sylla relève que tout ce qui est écrit est déjà interdit par la loi : Mme Deblyck propose de rajouter « conformément à la loi » ; ce qui est approuvé.

- Sanctions disciplinaires ; Mme Sylla dans le paragraphe 5/2 trouve que « récompensé » n'est pas satisfaisant ; Mme Deblyck propose de le supprimer ; ce qui est approuvé ; M. Royer explique que cette phrase type existe depuis au moins dix ans dans le règlement... M. Bonnet s'étonne à propos des PPRE et explique que cela sous entend que l'on ne propose que cela comme solution alors qu'il y en a plein d'autres ; Mme Sylla propose de remplacer « devra » par « pourra » ce qui est approuvé ; pour le bilan périodique elle propose de remplacer « devra traduire » par « pourra traduire » ce qui est approuvé.

19h04 Vote du règlement intérieur : approuvé à l'unanimité. (18 pour)

Départ de M Dupin

Présentation du calendrier (voir annexe n°3)

M. Royer présente le calendrier en expliquant que :

Les conseils de classe ne sont pas négociables car bornés par les échéances nationales.

Le DNB aura lieu les 29 et 30 juin.

L'Oral du DNB blanc est programmé le vendredi 21 avril ; il y a eu beaucoup de travail sur les grilles d'évaluation ; M. Royer remercie Mme Sylla, Mme Debuire et Mme Deblyck pour le travail effectué afin que les élèves comprennent ce sur quoi ils vont être évalués. La grille sera réajustée si nécessaire après l'oral blanc.

Oral du DNB le 19 juin : M. Royer précise que, cette année, l'établissement est centre de correction.

M. Royer présente les nombreuses activités prévues.

Les gestes qui sauvent (accueil le 20 avril de la formation des infirmières dans le collège et formation de 20 élèves de 3^{ème} ce jour- là) ; au final, tous les 3^{ème} seront formés.

Un exercice d'intrusion aura lieu le lundi 24 avril ; M. Royer remercie M. Dupin, les gendarmes et explique aux parents comment cela a été préparé.

La fête du collège est programmée pour le 23 juin, le bal de promo le 30 juin au soir.

M. Royer remercie les enseignants de mathématiques qui ont organisé le « rallye maths » avec les CM2 dans le cadre du plan action école/collège préparé avec l'I.E.N. de circonscription et l'équipe de direction du collège.

Date des vacances : le 8 juillet ; M. Royer rappelle aux parents l'obligation scolaire.

Date du prochain CA : le 26 juin.

Travaux de réfection de la cuisine

M. Royer présente le plan de circulation de la nouvelle cuisine et du réfectoire

Les plus values de ces travaux concernent :

- le local de la plonge plus spacieux ; évacuation des déchets plus pratique ; la chaîne du self service plus longue ; meilleures conditions de service ; la salle des archives plus spacieuse...

Mme Carratié précise qu'elle a défendu les achats effectués sur les fonds propres du collège.

Mme Crouzat demande si, à l'entrée du self, un point d'eau a été prévu.

M. Royer explique qu'il y aura un point d'eau mais que l'accès aux lavabos près des toilettes sera toujours en service.

M. Royer remercie les agents qui restent vigilants sur l'avancée des travaux.

M. Royer s'est présenté avec une élève à l'invitation du Conseil départemental un mercredi après midi à la cuisine centrale de Puisserguier mais celle-ci était fermée.

M. Royer présente la convention entre l'établissement et la cuisine centrale ; le collège achètera le pain à proximité de l'établissement.

Conformément à la délégation du C.A. au Chef d'établissement de signer toute commande et tous marchés, contrats et conventions ayant une incidence financière annuelle, le Chef d'établissement signera la convention de restauration entre le CD34 et le collège.

M. Bonnet s'étonne de la lutte contre le gaspillage en passant les commandes 3 semaines à l'avance ; Mme Delbard précise qu'on peut apporter des modifications 14 jours avant la livraison... M. Bonnet reste dubitatif.

Installation des caméras

M. Royer explique que des caméras vont être installées dans l'établissement. Deux liées à la posture vigi-pirate à l'entrée de l'établissement élargissant le champ de surveillance au parvis et aux salles d'arts plastiques. Ces caméras pourront enregistrer après la déclaration à la C.N.I.L.

Cela vient du diagnostic effectué en 2016 par le C.H.S.C.T. : grillage, réparé par le Conseil Départemental, salle arts plastiques, parvis ; il peut y avoir des intrusions la nuit sur les toits, dans la cour et des dégradations possibles.

Une autre caméra sera placée dans le couloir de la cantine avec un écran de surveillance dans le réfectoire.

M. Bonnet demande qui va surveiller l'écran ; Mme Carratié explique qu'avec la perte de deux agents par l'installation de la cuisine centrale, elle ne pourra plus faire la borne et surveiller l'écran de la caméra ;

Mme Deblyck explique que si les A.E.D. s'en occupent, il faudra réduire l'effectif de surveillance dans la cour de récréation.

M. Bonnet demande quel est le budget pour ces installations ; M Royer explique que c'est le Conseil Départemental qui finance tous ces travaux.

19h30 Vote de l'installation des caméras : approuvé à l'unanimité. (17 pour)

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Association sportive, lecture est faite par M. Schoukroun du compte-rendu ; il souligne la diversification des activités proposées aux élèves (multi-activité, bad-ten, voile, V.T.T., cross) et un projet golf.

19h39 Fin de la séance